

Paroisse Saint-Jean Procès-verbal de l'assemblée paroissiale extraordinaire du dimanche 17 juillet 2016 à l'issue du culte de 9h00 à l'église de Saint-Jean à Cour

<u>Présidence</u>: Mme Catherine Hirsch

Excusés: Mmes Claire-Lise Corbaz et Sylvie Hartmann

MM. Michel Dind et Jean Emery

Ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée

2. Election d'un nouveau pasteur, en remplacement de Mme Claire-Lise Corbaz qui entrera en fonctions dans une autre paroisse le 1^{er} septembre 2016

Est candidat: M. Jean-Marie THÉVOZ, pasteur

3. Communication du résultat de l'élection

1 Ouverture de l'assemblée

Il est 10h10 lorsque la présidente ouvre l'assemblée.

Les personnes présentes viennent de participer au culte paroissial et ont partagé la Cène; elles ont ainsi affirmé leur appartenance à l'Eglise évangélique réformée du Canton de Vaud. La lecture des Principes constitutifs de l'EERV n'est pas demandée.

Mme C. Hirsch observe que l'assemblée a été convoquée dans le délai réglementaire par plusieurs annonces aux cultes et que l'ordre du jour a été publié selon le mode habituel (affichage dans les vitrines paroissiales et site Internet).

Elle rappelle la teneur du RE, art. 15 et 16 qui définissent la composition de l'assemblée paroissiale et règlent la situation des personnes au bénéfice d'une dérogation de domicile.

Elle souligne en outre que l'Office des ressources humaines :

- gère la procédure de repourvue et
- qu'il lui incombe notamment d'établir une proposition de nomination et de la soumettre aux organes concernés, de fixer la date d'entrée en fonctions et de valider le cahier des charges,
- qu'il veille à la validation de sa proposition de nomination par un vote de l'Assemblée paroissiale.

Les membres du Bureau de l'Assemblée et du Conseil paroissial sont autorisés à prendre part à l'élection. Cette dernière a lieu au scrutin secret.

La proposition de nomination du pasteur Jean-Marie Thévoz avec un taux d'activité de 100% dans notre paroisse, émane donc de l'Office des ressources humaines de l'EERV. Notre assemblée se réunit afin de valider cette proposition par un vote (OUI / NON).

Mme C. Hirsch rappelle que les personnes ayant assisté au culte du 3 juillet à la Croix-d'Ouchy ont eu la possibilité de faire la connaissance de M. J.-M. Thévoz qui s'est présenté personnellement, aux côtés de membres de sa famille.

L'ordre du jour ne donne lieu à aucune remarque ; il est donc accepté.

2 Election d'un nouveau pasteur, en remplacement de Mme Claire-Lise Corbaz qui entrera en fonctions dans une autre paroisse le 1^{er} septembre 2016

M. J.-M. Fonjallaz, président du Conseil paroissial, rappelle brièvement quelques points notés lorsque M. Thévoz s'est présenté le 3 juillet, dont le fait qu'il avait été catéchète dans la paroisse de Montriond avant d'entrer dans les études en théologie. Il assure son ministère depuis 19 ans dans la paroisse de Bussigny – Villars-Sainte-Croix. Il se déclare prêt à s'investir pleinement dans son futur poste à Saint-Jean qui lui a été proposé par l'ORH de l'EERV. Le Conseil paroissial soutient à l'unanimité cette candidature et invite d'ores et déjà les paroissiennes et paroissiens à réserver un bon accueil à M. Thévoz qui entrera en fonctions le 1^{er} septembre 2016.

Mme Evelyne Anstett et M. Antoine Hartmann fonctionneront comme scrutateurs.

Après avoir salué la présence parmi nous de M. Philippe Vallotton, membre du Conseil régional, la présidente ouvre le scrutin et invite les scrutateurs à distribuer les bulletins de vote puis à procéder au dépouillement.

3 Communication du résultat de l'élection

Bulletins issus du vote anticipé	9
Bulletins délivrés	31
Bulletins rentrés	40
Bulletins nuls	
Majorité	21
Blancs	1
OUI	39
NON	

L'assemblée valide par conséquent la candidature de M. Jean-Marie Thévoz.

La présidente prend acte avec satisfaction du résultat de cette élection et se réjouit de la venue de M. Thévoz, tout en adressant d'ores et déjà tous ses vœux à la pasteure Claire-Lise Corbaz qui prendra congé de notre paroisse lors de son dernier culte qui aura lieu le dimanche 28 août prochain à l'église de Saint-Jean à Cour.

L'assemblée est levée à 10h30.		
PV établi le 17 juillet 2016		
	La présidente :	Le secrétaire :
	Catherine Hirsch	Charles Bagaini

Annexe: Copie du procès-verbal de vote

<u>Distribution</u>: • Président du Conseil paroissial, pour transmission en <u>2 exemplaires</u> au Conseil régional dans un délai de 10 jours dès réception (RE, art. 102)

- Président du Conseil paroissial
- Membres du Bureau de l'assemblée paroissiale
- Secrétariat paroissial (pour archives)